



AVANT PROPOS	p. 03
PRÉSENTATION DE L'INDICATEUR FAGE DU COÛT DE LA RENTRÉE ÉTUDIANTE	p. 04
ANALYSE SYNTHÉTIQUE DU COÛT DE LA RENTRÉE ÉTUDIANTE 2020	p. 05
FOCUS ET REVENDICATIONS DE LA FAGE	
La crise sanitaire : un avenir incertain	p. 08
La précarité menstruelle	p. 10
ANALYSES APPROFONDIES DES VARIATIONS	
L'accès au logement, une source d'inégalités	p. 12
Un accès aux soins encore trop inégalitaire	p. 13
Une augmentation inéluctable des frais de la vie courante pour les jeunes	p. 14
DES ACTIONS AU QUOTIDIEN, ACCRUES LORS LA CRISE SANITAIRE	p. 15
MÉTHODOLOGIE DÉTAILLÉE POSTE PAR POSTE	p. 17
ANNEXE 1	p. 19
ANNEXE 2	p. 20



C'est en 2002 que la FAGE publiait pour la première fois son indicateur du coût de la rentrée et du coût de la vie pour un étudiant. Pour sa 18^{ème} année, l'enquête se base toujours sur la même méthodologie et les mêmes critères, faisant d'elle l'unique outil fiable pour mesurer l'évolution des différentes dépenses d'un étudiant sur le territoire français, tout en identifiant les différents impacts. Cependant, cette année, la situation est exceptionnelle : la crise sanitaire que nous traversons depuis plusieurs mois maintenant s'accompagne aujourd'hui d'une forte crise sociale et économique qui vient fortement impacter les jeunes et les étudiants.

Ces évolutions appellent à un premier constat : pour la grande majorité des étudiants, faire face au coût réel d'une année étudiante est inimaginable sans recourir au soutien de la famille, ou à un prêt, ou à défaut, au salariat. Cette année, le coût moyen de la rentrée pour un étudiant non boursier s'élèvera à 2 361 euros soit une augmentation de 3,21% par rapport à l'année 2019.

Depuis 18 ans maintenant, la FAGE distingue deux types de frais : les frais de rentrée et les frais de vie courante. Cette année une augmentation drastique s'observe sur les frais de vie courante avec 5,13% supplémentaire en moyenne. Cette évolution importante s'explique notamment par l'arrivée de nouvelles dépenses obligatoires pour les étudiants en raison de la crise sanitaire, comme les masques. De plus, si des premières mesures ont été prises par le gouvernement pour venir lutter contre la précarité comme la baisse du prix de la restauration universitaire à 1€ pour les boursiers et l'augmentation des bourses de 1,2%, elles ne concernent que les étudiants boursiers.

Les frais de rentrée, eux, évoluent avec une augmentation de 1,52% en moyenne. L'augmentation, notamment dû aux tarifs des compléments santé et de la CVE-C, est limitée par la non-augmentation des frais d'inscription obtenue par la FAGE.

Aujourd'hui, plus d'un quart des étudiants sont forcés de se salarier pour pouvoir vivre décemment, entraînant des échecs et des décrochages importants chez ce public, dû à la concurrence avec leurs études notamment sur les horaires. Cependant, la crise sanitaire vient encore une fois renforcer la difficulté de ces jeunes contraints à travailler : nombreux sont les jeunes qui n'ont pas trouvé d'emploi saisonnier qui leur aurait permis de financer leur année dans le supérieur, et nombreux seront les jeunes qui auront des difficultés à trouver un emploi étudiant pour l'année à venir.

La crise que nous traversons frappe les étudiants de plein fouet : augmentation du coût de la vie avec la création de nouvelles dépenses obligatoires et diminution des ressources financières de l'étudiant et/ou de son foyer. Les conséquences ne sont pas anodines : renforcement de la précarité, projet d'étude revu à la baisse voir abandonné, échec plus important à venir ...

Bien avant la crise sanitaire, la précarité étudiante était déjà un des plus grands facteurs d'inégalités dans notre système d'enseignement supérieur. Aujourd'hui, cette situation va d'autant plus se dégrader, rendant encore plus compliqué l'accès à l'enseignement supérieur pour toutes et tous. Alors, il est temps d'agir : renforcer les aides d'urgences pour subvenir aux besoins immédiats mais surtout réformer profondément notre système d'accompagnement social des étudiants. Nous ne pouvons plus nous contenter de rustines sur un système inefficace, il est l'heure de créer une protection à la hauteur des besoins de chacun en investissant massivement pour la jeunesse !

Orlane FRANÇOIS
Présidente de la FAGE



Présentation de l'indicateur FAGE du coût de la rentrée

Comment est calculé l'indicateur du coût de la rentrée de la FAGE

L'indicateur du coût de la rentrée, publié pour la 18^{ème} année consécutive, illustre le coût moyen de la rentrée pour un étudiant de 20 ans en Licence à l'université, sans double inscription, non boursier et décohabitant (ne vivant plus au domicile familial). L'indicateur compile des dépenses réparties en deux catégories, comprenant chacune plusieurs postes de dépense :

>>> **Frais de vie courante**, fixes au cours des différents mois de l'année : loyer et charges locatives, alimentation, loisirs, transports, téléphonie et internet, vêtements et produits d'hygiène et d'entretien.

>>> **Frais spécifiques à la rentrée universitaire** : frais d'inscription, cotisation à la Contribution Vie étudiante et de Campus, frais d'agence, souscription à une assurance logement, à une complémentaire santé et matériel pédagogique.

L'indicateur correspond à la moyenne des coûts estimés selon les villes, pondérée par les effectifs d'étudiants inscrits en Ile-de-France et en région.

Rentrée 2020



La FAGE, à l'aide d'une démarche scientifique rigoureuse et de son expertise du monde étudiant, propose son indicateur du coût de la rentrée 2020. **Une méthodologie précise prenant en compte des critères aussi bien qualitatifs que quantitatifs pour chaque poste de dépenses garantit une fiabilité qui permet ainsi l'analyse concrète et critique des conditions de vie des étudiants.** La FAGE, à travers ce dossier, apporte des pistes de réflexion et des solutions concrètes visant l'amélioration des conditions de vie des étudiants, au service de leur bien-être et de la démocratisation de l'accès à

l'enseignement supérieur. Le coût affiché pour un étudiant en région, bien qu'il soit effectué à partir d'une moyenne des principales villes universitaires, ne peut être transposé à chacune d'entre elles. **Les fédérations territoriales et associations générales étudiantes membres de la FAGE réalisant une étude spécifique à leur ville, département ou région, sont en mesure d'apporter des éléments plus précis sur leur territoire en particulier, tout comme les fédérations de filières membres de la FAGE qui calculent le coût de la rentrée spécifique aux filières qu'elles représentent.**

Analyse synthétique du coût de la rentrée 2020

• Quelles sont les grandes tendances de l'indicateur 2020 du coût de la rentrée ?

Globalement, la rentrée 2020 est marquée par une **augmentation de 3,21 % du coût de la rentrée pour un étudiant**, portant son **coût moyen à 2 361 €**.

Une augmentation drastique des frais de vie courante marquée par les achats liés au Covid-19 (+5,13%)

Cette année encore, les frais de la vie courante – dépenses mensuelles d'un étudiant lors d'une année universitaire – **vont augmenter de 5,13%**. Cette évolution est due à une augmentation nette du coût des transports, de la téléphonie et des consommables comme les produits alimentaires ou d'hygiène, à laquelle viennent se rajouter le coût des masques afin de respecter les mesures de distanciation physique.

Ces frais de vie courante, dont l'évolution toute particulière en cette sortie de crise, aurait été de 2,33% sans inclure ces dépenses exceptionnelles inhérentes à la crise sanitaire. Cette année, les dépenses passeront de **1 082,12 € à 1 131,53 € en Région et de 1 286,55 € à 1 342,07 € en Île-de-France**.

Les repas en espace de restauration universitaire quant à eux, n'augmenteront pas cette année et baisseront même jusqu'à 1€ pour les étudiants boursiers **grâce au travail des élus de la FAGE**.

L'ensemble de notre réseau ne cesse de mettre en place des dispositifs d'aide alimentaire, de l'épicerie sociale avec les AGORA à la distribution alimentaire. **La baisse du ticket RU pour les étudiants boursiers et l'augmentation du montant**

des bourses sur critères sociaux de 1,2% sont des premières réponses que la FAGE a saluées, mais il faudra entamer une réflexion plus poussée afin de garantir un accompagnement à la hauteur des besoins de chacun !

Une augmentation accrue des frais de rentrée (+ 1,52%)

Cette augmentation des frais s'explique par plusieurs postes de dépenses. Le premier est **l'augmentation constante de la CVE-C** qui est indexée sur l'inflation. Comme l'année passée, les deux postes qui subissent la plus forte augmentation sont :

- **Les complémentaires santé** qui enregistrent une hausse sans précédents de **3,9% au niveau national**.
- Le **matériel pédagogique** quant à lui, augmente en moyenne de **2,1%**.

L'état de santé de la population étudiante et plus globalement celle des jeunes est plus que préoccupante, et d'autant plus du fait de la crise sanitaire : **35% d'entre eux ont renoncé à des soins** pendant celle-ci, chiffre qui fait écho au fait que **42% d'entre eux rencontrent des difficultés à payer les actes médicaux ou les médicaments**.



Un impact sans précédents de la crise sanitaire sur la situation des jeunes

Déclin de la situation financière, santé fragilisée, orientation mise à mal... La crise du Covid-19 a mis en lumière les difficultés que les jeunes subissent et que la FAGE décrie depuis de nombreuses années.

Il est peut-être difficile de mesurer l'impact de la crise sur les frais de la vie courante, mais le constat est sans appel : **ce sont des dizaines de milliers de jeunes qui voient leur avenir s'obscurcir**. L'impact de la crise sur les jobs étudiants par exemple va venir renforcer la précarité de beaucoup, modifier le projet de certain, voir empêcher le début ou la poursuite de leur étude.

Il est aujourd'hui nécessaire plus que jamais pour le gouvernement de **s'engager sur des réformes de court-terme mais surtout structurelles et durables**, afin de pallier ces conditions qui empêchent les étudiants d'être égaux et ainsi pouvoir parler d'une réelle démocratisation de l'enseignement supérieur.








En 2020, les frais de la vie courante, mensuels et récurrents, s'élèveront en moyenne à **1 193,49 € par mois, soit 5,13% de plus** que pour l'année précédente.

Les frais spécifiques de rentrée connaissent quant à eux une **augmentation de 1,52%**, atteignant en moyenne **1 167,52 €**.







Un étudiant en Île-de-France déboursera en moyenne 2 545,82 € lors de sa rentrée tandis qu'un étudiant en région dépensera en moyenne 2 283,95 €.

C'est une augmentation de **3,21%** qui attend les étudiants cette année, amenant le coût de la rentrée en moyenne à **2 361 €** en 2020.

>>> Frais de la vie courante

	Région Île-de-France			Régions		
	Montant 2019	Montant 2020		Montant 2019	Montant 2020	
Loyer et charges 	646,62 €	659,84 €	▲ 2,043%	483,95 €	490,84 €	▲ 1,424%
Repas au RU 	66 €	66 €	▶ 0%	66 €	66 €	▶ 0%
Téléphone et internet 	50,33 €	51,32 €	▲ 1,980%	50,33 €	51,32 €	▲ 1,980%
Transports 	104,52 €	105,22 €	▲ 0,670%	100,17 €	101,83 €	▲ 1,650%
Loisirs 	78,66 €	80,66 €	▲ 2,467%	73,00 €	74,80 €	▲ 2,466%
Alimentation, vêtements, produits d'hygiène et d'entretien 	340,42 €	347,34 €	▲ 2,032%	308,67 €	314,99 €	▲ 2,047%
Masques 		31,75 €			31,75 €	
TOTAL	1 286,55 €	1 342,07 €	▲ 4,315%	1 082,12 €	1 131,53 €	▲ 4,566%

>>> **Frais spécifiques de la rentrée**

		Région Île-de-France			Régions		
		Montant 2019	Montant 2020		Montant 2019	Montant 2020	
Droits d'inscription		170 €	170 €	▶ 0%	170 €	170 €	▶ 0%
CVE-C		91 €	92 €	▲ 1,099%	91 €	92 €	▲ 1,099%
Complémentaire santé		321,60 €	321,60 €	▶ 0%	313,31 €	325,54 €	▲ 3,904%
Frais d'agence		300 €	300 €	▶ 0%	243 €	243 €	▶ 0%
Assurance logement		64 €	64 €	▶ 0%	65,25 €	65,72 €	▲ 0,720%
Matériel pédagogique		250,82 €	256,15 €	▲ 2,128%	250,82 €	256,15 €	▲ 2,128%
TOTAL		1 197,42 €	1 203,75 €	▲ 0,509%	1 133,38 €	1 152,41 €	▲ 1,680%





Focus et revendications de la FAGÉ

L'impact de la crise sanitaire sur le portefeuille des étudiant.e.s

La crise du Covid-19 a impacté à tous les niveaux la société dans lesquels évoluent des millions de jeunes. Des conditions de grande précarité déjà subies par les étudiants se sont vues renforcées : **74% des 18-25 déclarent avoir rencontré des difficultés financières au cours de ces trois derniers mois.**



Près de 4 jeunes sur 10 à la recherche d'un emploi étaient également engagés dans un processus de recrutement au moment du confinement, processus **qui a été annulé ou suspendu**. Ces emplois sont ceux qui permettent à ces derniers de couvrir les dépenses inhérentes à la période estivale, mais également de capitaliser pour l'année universitaire qui vient.

Le port du masque obligatoire induit davantage de dépenses qui viennent accentuer celles des frais de la vie courante qui s'élèvent déjà à 1 099 € par mois par étudiant en région et 1 310 € en Île-de-France.

Les protections « grand public » sont comme les masques chirurgicaux : il faut les changer toutes les quatre heures. Selon les recommandations de l'Afnor, l'association française de normalisation, il faudra idéalement trois masques pour la journée : un pour le matin, un pour l'après midi et un autre de secours. Pour un jeune, ces masques par mois si l'on considère les recommandations de l'Afnor, **représentent 31,75 € par mois, soit de quoi se nourrir tous les midis pendant deux semaines** en restauration universitaire.

L'augmentation des frais de la vie courante, c'est-à-dire les dépenses que doivent assumer les étudiants tout au long d'une année universitaire subissent une augmentation passant de 2,33% à 5,13% en ajoutant l'achat de ces masques.

➔ **Des distributions gratuites doivent donc être assurées par chaque UFR dans l'ensemble des Universités en France et ce dès la rentrée**

Cette crise sanitaire a également été ponctuée de ruptures de contrats d'activité rémunérée pour les étudiants : stage, job d'été, alternance... L'impact de la crise sur le projet d'orientation est professionnel est sans précédents.

Ces étudiants qui étaient censés travailler afin de couvrir les dépenses inhérentes à la période estivale ou pour capitaliser des fonds suffisants pour étudier l'année scolaire qui vient sont nombreux : c'est **36% des jeunes qui étaient engagés dans un processus de recrutement qui a été annulé ou suspendu lors du confinement.**



Il en est de même pour un grand nombre de ménages qui a connu des pertes de ressources liée à leur activité économique (rupture de contrats, chômage partiel...)

ou une hausse des dépenses lors du confinement, ne pouvant ainsi venir en aide à leurs enfants.

Pour pallier ce manque de ressources financières qui a toujours existé mais qui a été renforcé par la crise sanitaire, **il est nécessaire d'étendre et de simplifier l'accès aux aides d'urgences du CROUS.**

En parallèle, davantage de jeunes du secondaire auront un accès à l'enseignement supérieur cette année. Du fait de cette massification plus dense qu'à l'usuel, un nombre conséquent de jeunes ne peuvent trouver une inscription dans leur académie de rattachement.

Afin de permettre à tous de pouvoir suivre une formation universitaire qui ne se trouverait pas à proximité de leur lieu d'habitation, **il est nécessaire de renforcer les aides à la mobilité, en licence comme en master, afin de préserver la continuité des études et ainsi éviter tout décrochage scolaire du fait de manque de moyens financiers.**

➔ **Renforcement du budget et simplification des critères de l'aide à la mobilité**

➔ **Aides d'urgences étendues et simplifiées**

Lors de la crise sanitaire, **plus de deux tiers (74%) des jeunes ont déclaré avoir rencontré des difficultés financières et notamment pour s'alimenter.** L'annonce du premier ministre quant à l'abaissement du ticket RU pour les boursiers faisant suite aux revendications de la FAGE est un premier pas afin de lutter contre la précarité en permettant aux étudiants boursiers de pouvoir s'alimenter sainement à bas prix.

Cependant, **le système d'aides sociales actuel ne permet pas aux étudiants modestes qui ne seraient pas boursiers de pouvoir bénéficier de ces évolutions.** C'est pourquoi il est primordial d'accorder à l'ensemble des étudiants une baisse de la tarification des repas en espaces de restauration, ainsi que celui du parc locatif géré par le réseau des œuvres.

➔ **Diminution du prix de la restauration sociale et du logement dans les CROUS pour tous les étudiants**

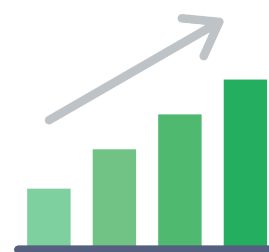




En parallèle, le gouvernement doit s'engager à réellement enclencher une réforme plus profonde du système actuel de bourses sur critères sociaux en les revalorisant durablement et en linéarisant afin qu'à chaque situation soit corrélée une aide adaptée.

La FAGE propose une réforme afin de favoriser l'autonomie, en calculant l'aide en fonction de la situation de l'étudiant et des revenus déclarés au foyer fiscal auquel il est rattaché, **garantissant une aide équitable, juste et adaptée à chaque situation. L'Aide Globale d'Indépendance** doit être une aide progressive pour répondre au mieux aux besoins de l'étudiant.

La seconde partie de l'AGI permet également d'inclure une aide réservée aux étudiants décohabitants. Les aides au logement sont actuellement déterminées uniquement selon la surface du logement, présentant un aspect discriminant. Grâce à l'AGI, l'aide sera calculée sur la base du loyer moyen au niveau du bassin de vie pour un logement de 20m², permettant à tous les étudiants d'avoir une aide adaptée au niveau de vie d'un territoire et ainsi bénéficier d'une aide au logement qui soit équitable.



La précarité menstruelle

En 2019, ce ne sont pas moins d'**1,7 millions de personnes en France qui sont victimes de précarité menstruelle** et qui manquent de protections périodiques. Celles-ci n'ont pas les moyens de se procurer ces produits de première nécessité, **les empêchant de vivre leurs règles dignement.**

Les conséquences sont graves et atteignent à la santé mentale et physique :

Démangeaisons

Mal-être Difficultés

Syndrome du choc toxique

Infections **Perte de confiance en soi**

Difficultés de réinsertion

Le montant des protections et antidouleurs s'élève à 7,50 € par cycle pour une personne ayant des règles d'une durée et d'un flux « moyens ».

Il convient d'y ajouter au minimum une visite annuelle de contrôle chez un gynécologue, ainsi que des dépenses inhérentes aux vêtements, sous-vêtements et linge de lit pouvant être dégradés.

Sur la plus basse des estimations de ces dépenses qui viennent s'additionner au prix des protections, **le coût avoisinerait 100 à 150 € par an – soit 10 € pour chaque période de règles.**

L'Inspection Générale des Affaires Sociales met en lumière le fait que **20% des étudiant.e.s se retrouveraient sous le seuil de pauvreté.** Cela correspond à 270 000 étudiants menstrués dans le besoin, pour lesquels il s'agit d'une dépense inévitable en plus qui amoindrir le budget.

Le réseau de la FAGE travaille au sein de ses AGORAé avec des associations et notamment Règles Élémentaires afin d'organiser des collectes et ainsi permettre des distributions gratuites de protections périodiques et de produits d'hygiène intime.

Les mesures mises en place ne sont cependant pas suffisantes. Il est fondamental de développer différentes actions à l'instar de l'Ecosse qui distribue gratuitement les protections aux jeunes scolarisés depuis 2018, afin de leur permettre de vivre leurs règles convenablement.



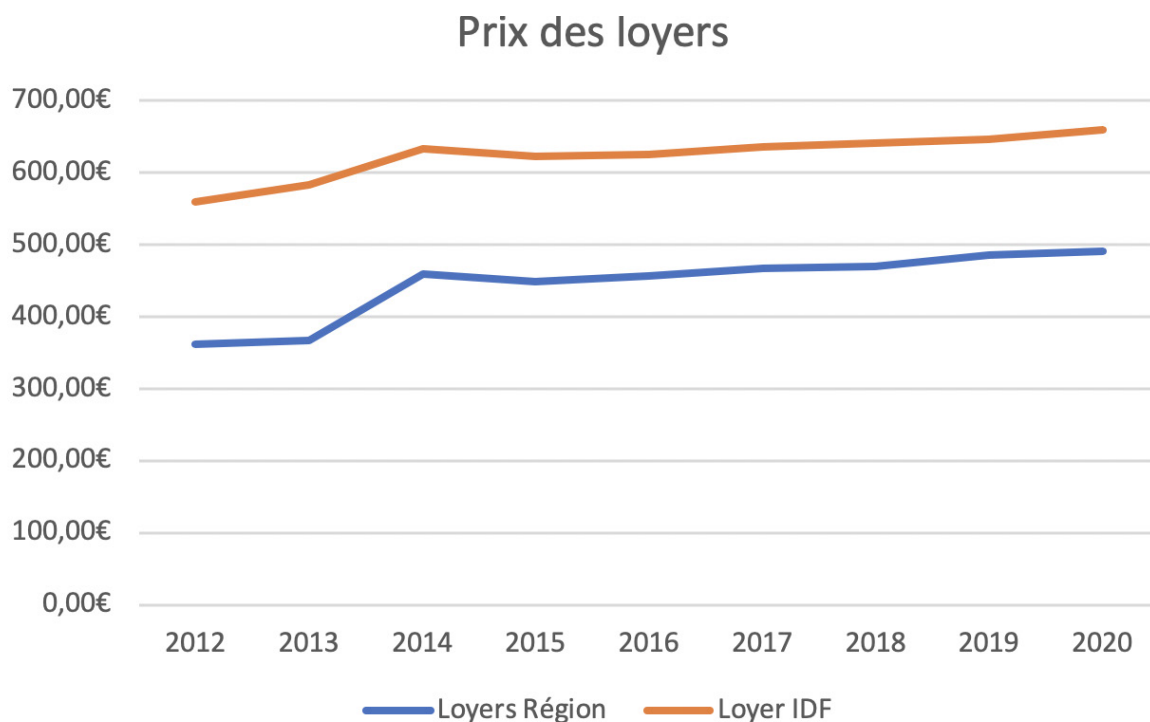


Analyse approfondie des grandes variations

- **L'accès au logement, une source d'inégalités**

Le coût du loyer en France est très élevé, faisant partie de la moyenne supérieure en Europe. L'accès à un logement décent est fortement conditionné à la situation financière des jeunes et de leurs familles, entraînant une rupture d'égalité quant à son accès.

L'accès au logement est un des vecteurs fondamentaux de l'émancipation chez les jeunes, et impacte fortement leur réussite académique et leur insertion professionnelle. Pourtant, celui-ci représente presque la moitié des dépenses de frais de vie courante et ce, sans compter les frais d'agence et d'assurance qui viennent s'ajouter à la contraction d'un bail d'habitation.



En 2020, le coût des loyers en Région (+ 1,4%) et en Ile-De-France (+ 2%) continuent d'augmenter, pour atteindre des montants étant bien supérieur aux moyens des étudiants.

Si l'instauration et l'extension du dispositif VISALE obtenu par la FAGE permet plus facilement l'accès au logement, celui-ci est encore méconnu de la plupart des bailleurs, sociaux comme privés, qui refusent encore de nombreux jeunes en difficulté.

Il existe de fortes tensions locatives dans de nombreuses villes, entraînant alors une hausse importante des loyers. Les jeunes se concentrant sur des logements de petite taille et généralement en centre-ville, ces derniers deviennent alors inaccessibles pour de nombreux étudiants, limitant ainsi leur émancipation.



Des solutions existent, mais la tension locative dans les villes universitaires ne baisse pas. En septembre 2019, le nombre de logements construits ou en cours de construction du nouveau « Plan 60 000 » obtenu par la FAGE n'était que de 30 373. Trouver un logement pour un étudiant est une mission presque impossible.

➔ La FAGE demande donc que le parc social HLM soit davantage ouvert aux étudiants : il faut travailler sur les délais d'attribution, garantir une meilleure communication et moderniser l'offre en rendant les logements plus adaptés au « profil étudiant » tout facilitant la collocation.

➔ La FAGE demande également la généralisation de l'encadrement des loyers dans l'ensemble des zones en tension. L'arrêt du dispositif pendant plusieurs années dans les villes qui l'avaient mis en place a été un échec. De nouveau rendu possible avec la loi ELAN, seule la ville de Paris a décidé de mettre en place ce dispositif.

Il est aujourd'hui temps pour les responsables politiques des différentes communautés d'agglomérations concernées de mettre en place cet encadrement sur leur territoire

• Un accès aux soins encore trop inégalitaire

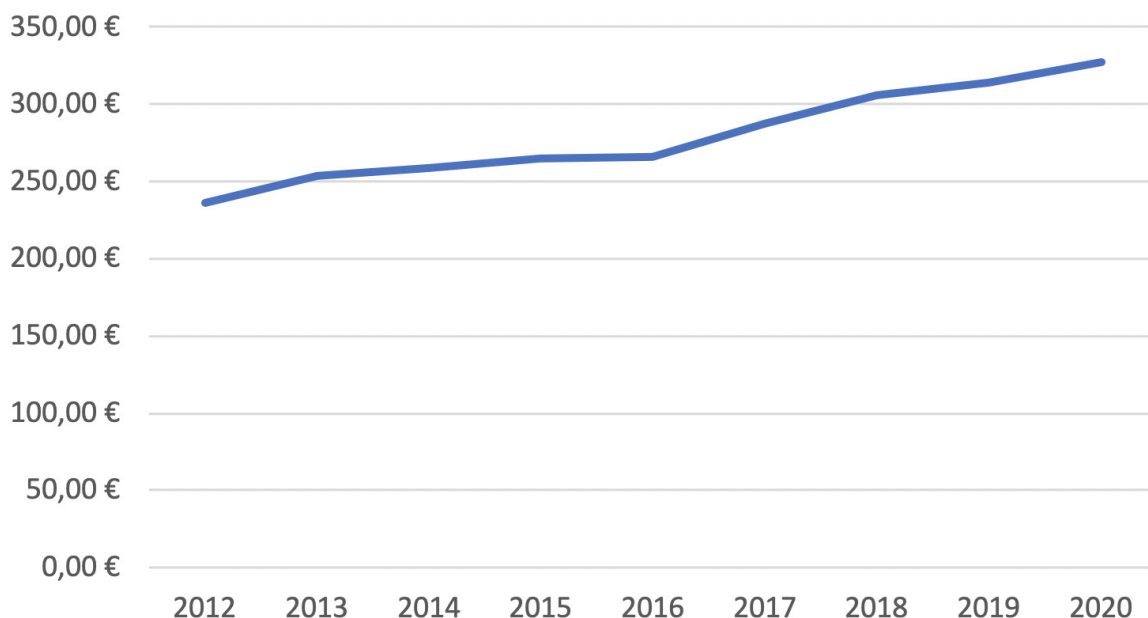
Bien que la Contribution Vie étudiant et de Campus créée par la Loi ORE en 2018 a permis la création de Centres de Soins Universitaires, ceux-ci restent sous-développés dans la plupart des Universités. Réelles maisons de soins pluridisciplinaires, ces centres devraient permettre une prise en charge de tous les étudiants en ayant le besoin, avec un tier-payant généralisé permettant aux plus précaires de recourir à des actes médicaux.

Cependant, les CSU connaissent de grandes lacunes sur la diversité des professionnels de santé qui y pratiquent des soins, et pour la plupart sont saturés. Ces engorgements sont symptomatiques d'une priorisation des fonds CVE-C qui n'est pas à destination de la santé des jeunes, qui ne peuvent alors y avoir accès, ou dans des délais qui ne font qu'aggraver leur état de santé.

Les conséquences sont connues : plus d'un tiers des étudiants renoncent à des soins et la crise sanitaire n'a fait qu'accentuer cet état de fait. L'enquête IPSOS commandée par la FAGE met en exergue des chiffres inquiétants, avec 42% des jeunes ayant déclaré avoir rencontré des difficultés financières afin de payer des actes médicaux ou des médicaments lors de la crise sanitaire.

L'augmentation des compléments santé en région notamment, ne va pas dans le sens d'une amélioration de la santé des jeunes, avec une évolution générale de + 2,83%. En région, les prix explosent avec une augmentation de + 3,9%.

Prix moyen des complémentaires santé



La Complémentaire Santé Solidaire issue de la fusion de la couverture mutuelle universelle et de l'aide à la complémentaire santé en novembre dernier est un premier pas vers l'accès à une couverture publique mais qui doit être élargie.



En effet, seuls les étudiants boursiers des plus hauts échelons peuvent y prétendre, c'est pourquoi la FAGE demande une ouverture de droits à cette CSS du fait du statut d'étudiant boursier, à l'instar du renouvellement automatique pour les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active.

• Une augmentation inéluctable des frais de la vie courante pour les jeunes

Les postes détaillés des frais de la vie courante et frais de rentrée subissent, dans leur quasi-exhaustivité, une augmentation due à l'inflation.

L'augmentation des transports, des loyers ou de manière plus large de la consommation sont sujets à cette augmentation mécanique qu'est l'inflation. Bien que systématique, ce phénomène économique n'est pas systémique : seules les dépenses augmentent et non les aides sociales qui elles, sont à budgets constants. L'inclusion des coûts exceptionnels liés à la crise sanitaire viennent détoner ces évolutions structurelles et inévitables dues à l'inflation, qui rendent celles-ci beaucoup plus difficiles à supporter en cette rentrée toute particulière.

Nous ne pouvons que saluer l'augmentation des bourses sur critères sociaux d'1,2% sur cette année 2020–2021. Cependant, cette mesure est bien en dessous des besoins des étudiants. Avec une augmentation du coût global d'indicateur du coût de la rentrée d'1,81%, les bourses ne constituent pas à l'heure actuelle une solution durable qui permet un accès égal à l'enseignement supérieur.

De nombreuses actions au quotidien, accrues lors de la crise sanitaire

- **Les AGORAé comme réponse à la précarité des jeunes**

Plus d'une vingtaine sur l'ensemble du territoire, les AGORAé sont des lieux de vie et d'échanges pour les étudiants accueillant des **épiceries sociales et solidaires**. Elles sont gérées par les associations étudiantes sur les campus afin d'offrir une réponse à des jeunes de plus en plus précarisés.

Ce sont ainsi plus de **3000 étudiants chaque année qui poussent la porte des AGORAé** pour bénéficier de produits alimentaires et de première nécessité à des tarifs de 80% à 90% moins élevés que dans la grande distribution.

Grâce à ce dispositif, **des étudiants peuvent retrouver une alimentation suffisante et équilibrée pouvant leur faire défaut pour des raisons financières**. C'est également un moyen pour certains de réduire considérablement les heures de travail salariées qui, nécessaires à leur subsistance, viennent fortement entraver leur réussite académique.



- **La solidarité en crise du Covid-19 : les distributions alimentaires des fédérations de la FAGE**

La crise sanitaire a fortement développé l'esprit de solidarité en France et particulièrement au sein du réseau associatif des adhérents de la FAGE. **Ce sont 36% des étudiants qui se sont engagés dans des actions de solidarité durant la crise sanitaire**, souvent matérialisé par des actions de lutte contre la précarité, et **79% d'entre eux déclarent que la crise a suscité un esprit d'engagement solidaire**.

En parallèle du maintien des ouvertures des AGORAé en respectant les mesures de distanciation physique, **les fédérations d'associations adhérentes du réseau de la FAGE se sont organisées de sorte à offrir deux à quatre fois par mois des biens alimentaire et d'hygiène aux étudiants dans le besoin**.

Ce sont **plus de 35 000 paniers qui ont été gratuitement distribués sur une large partie du territoire**, souvent sans conditions de ressources, permettant ainsi à des milliers de jeunes de pouvoir s'alimenter sainement et de vivre dignement pendant la crise sanitaire.



- **L'accompagnement pour les droits des étudiants et plus largement des jeunes**

La défense individuelle et collective des droits et des intérêts matériels et moraux est le but premier défini dans les statuts de la FAGE.

La volonté de la fédération passe par une information plus accrue des droits auprès des étudiants, une ambition de déceler les problèmes des étudiants afin de les accompagner pour les résoudre. Par leur projet global, leurs actions et les valeurs de progrès, d'humanisme et d'égalité qui les animent, **l'ensemble des associations étudiantes du réseau de la FAGE sont non seulement des garantes des droits des étudiants mais surtout de leur effectivité.**

Un accompagnement sur des questions sociales telles que le logement ou les aides souvent peu visibles et multiples en France ainsi que sur des questions académiques rythment le quotidien de nos fédérations et associations.

Cette année tout particulièrement, l'arrivée massive des lycéens sur la plateforme Parcoursup a démultiplié et densifié les demandes d'aides des jeunes, souvent désemparés face à celle-ci. **Ce sont plus de 4000 étudiants qui ont été accompagnés depuis le début de l'année universitaire.**

Une question ? Connaître et défendre tes droits ?
Contacte La FAGE !
mesdroits@fage.org

INSCRIPTIONS - PARCOURSUP
CÉSURE - MASTER - STAGES
BOURSES - LOGEMENT - SANTÉ
LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

FAGE
LES ASSOC. ÉTUDIANTES

La méthodologie poste par poste

• L'indicateur global

L'indicateur global est obtenu en faisant la somme des frais de vie courante et des frais spécifiques calculés pour le mois de septembre. On effectue ensuite une moyenne des sommes obtenues pour l'Île-de-France et pour les autres régions en fonction que l'on pondère par les effectifs d'étudiants respectifs.

• Les frais de vie courant



Loyers et charges

Le niveau moyen du loyer et des charges est obtenu en utilisant l'outil développé par LocService de cote des loyers. La cote donne une valeur moyenne de loyer pour un appartement d'une surface et d'un nombre de pièces donné. En région : la moyenne est faite pour chaque ville pour un studio de moins de 20 m² et pour un T2 de moins de 30 m² (les deux formes de logement les plus utilisées) donnant un loyer moyen toutes charges comprises pour un logement d'environ 20 m².

En Île-de-France : la moyenne est faite pour un studio inférieur à 20 m² pour rester au plus près de la réalité des étudiants franciliens.



Téléphonie et Internet

Le tarif de téléphonie et Internet pris en compte correspondent à la moyenne des tarifs pratiqués par les grands opérateurs, Free, Orange et SFR, pour une offre « Multi pack » (téléphonie mobile et Internet).



Loisirs

Le montant des loisirs est issu de l'enquête conditions de vie de l'OVE (à savoir cinéma, livres, spectacle sportif, théâtre et sorties festives) auxquels s'ajoute une adhésion à l'achat de deux livres, dont le prix moyen est estimé à 11€. Pour calculer le montant en Île-de-France, on applique l'écart de prix moyen entre la Province et l'Île-de-France de l'INSEE pour les biens et les services culturels.



Repas au RU

Le prix des repas au restaurant universitaire est obtenu en considérant qu'un étudiant prend en moyenne 20 repas au restaurant universitaire par mois (5 repas par semaine). Le prix du ticket RU pour l'année 2019-2020 s'élève à 3,30 €.



Alimentation, vêtements, produits d'hygiène et équipement informatique

La partie alimentation est constituée d'un panier alimentaire nécessaire pour un mois en dehors des 20 repas pris au restaurant universitaire, composé principalement de denrées non périssables et condiments. Un ensemble vestimentaire neuf, un lot de produits d'hygiène et d'entretien ainsi qu'une mensualité de remboursement d'un prêt pour acheter un ordinateur sont ajoutés. Pour calculer le montant en Île-de-France, l'écart de prix moyen entre la Province et l'Île-de-France de l'INSEE est appliqué.



Transports

Pour le transport, est pris en compte le tarif d'un abonnement étudiant en transports en commun, selon le tarif Île-de-France et selon une moyenne des abonnements dans 33 villes de France. À cela s'ajoutent les allers-retours entre le domicile et le lieu d'études dont la distance moyenne estimée par l'INSEE est de 14 km. À raison de 5 allers-retours par mois, à cette distance est appliqué le barème d'indemnités kilométriques 2018 des frais relatifs au transport en véhicule personnel.



Masques

Sont pris en compte dans ce calcul, le nombre de masques nécessaires, selon les recommandations de l'AFNOR (Association Française de Normalisation), afin de respecter les gestes barrières et ainsi suivre son cursus universitaire en toute sécurité. La moyenne comprend à la fois les masques chirurgicaux et ceux grands publics pour 6 jours par semaines

• **Les frais spécifique de rentrée**



Droits d'inscription

Les droits d'inscription pris en compte sont ceux en vigueur pour un étudiant s'inscrivant en licence à l'université, sans double inscription.



Complémentaire santé

Le montant de la complémentaire santé est calculé par une moyenne entre l'offre « Tous Soins » des différentes mutuelles étudiantes.

CVE-C

Le tarif de la CVE-C est celui annoncé tous les ans par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche



Frais d'agence immobilière

Depuis l'année dernière, les frais d'agence sont plafonnés en fonction de la zone dans laquelle se trouve le logement. Les frais d'agence pris en compte sont ceux pratiqués au maximum pour un logement de 20 m² qui sont à charge du locataire..



Assurance logement

L'assurance logement est une moyenne réalisée entre les offres des différentes mutuelles étudiantes pour assurer un studio ou un T1.



Matériel pédagogique

Le poste « matériel pédagogique » est composé des articles de base nécessaires pour débiter une année universitaire. Les articles spécifiques à chaque filière ne sont pas pris en compte, vous les retrouverez dans les indicateurs proposés par les fédérations nationales de filières membres de la FAGE.

Annexe 1 : Bibliographie et références

>>> Les aides sociales étudiantes

Arrêté du 15 juillet 2019 portant sur les taux des bourses d'enseignement supérieur du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation pour l'année universitaire 2019–2020 – <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038858708&categorieLien=id>

Arrêté du 15 juillet 2019 fixant les plafonds de ressources relatifs aux bourses d'enseignement supérieur du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation pour l'année universitaire 2019–2020 – <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038858720&categorieLien=id>

>>> Droits d'inscription, CVE–C

Montant des droits d'inscription universitaires pour l'année 2019–2020 : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038396885&categorieLien=id>

LOI n° 2018–166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants – Article 12– <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.docidTexte=JORFTEXT000036683777&categorieLien=id>

>>> Logement

Cote des loyers Locservice : https://www.locservice.fr/cote-des-loyers/cote.html%20_

Encadrement des frais d'agence :

Décret n°2014–890 du 1er août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029337625&categorieLien=id>

Encadrement des Loyers : Rapport 2015 de l'Observatoire des Loyers de l'Agglomération Parisienne

Stratégie Logement – Ministère de la Cohésion des Territoires http://www.cohesion-territoires.gouv.fr/IMG/pdf/117189-1_strategie_logement_dp.pdf

>>> Sécurité Sociale Étudiante

LOI n° 2018–166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants – Article 11 – <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.docidTexte=JORFTEXT000036683777&categorieLien=id>

>>> Transport

Barème 2020 des frais kilométriques – <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13288>

>>> Alimentation, vêtements, produits d'hygiène et équipement informatique

Juillet 2019 – INSEE – Indice des prix à la consommation, France métropolitaine – <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4198681>

>>> Salarial Étudiant

Observatoire de la vie étudiante : L'activité rémunérée – Enquête conditions de vie 2016 et «L'activité rémunérée des étudiants » <http://www.ovenational.education.fr/theme/activite-remuneree/>

>>> Enquête

Enquête FAGE–IPSOS – Les jeunes face à la crise : l'urgence d'agir ! www.fage.org/ressources/documents/3/6294-DP_13-07-20_Enquete_FAGE-IPSOS_Les-.pdf

Annexe 2 : Cartographie du prix moyen (TTC) des loyers – (logement inférieur à 30m²)



Notes :

L'INDICATEUR **FAGE** du **COÛT** de la **RENTRÉE ÉTUDIANTE**

Édition **2020**

| Qu'est-ce que la FAGE ?

La Fédération des associations générales étudiantes –FAGE– est la plus importante organisation de jeunes en France. Fondée en 1989, elle assure son fonctionnement sur la démocratie participative et regroupe près de 2 000 associations et syndicats, soit environ 300 000 étudiants.

La FAGE a pour but de garantir l'égalité des chances de réussite dans le système éducatif. C'est pourquoi elle agit pour l'amélioration constante des conditions de vie et d'études des jeunes, en déployant des activités dans le champ de la représentation et de la défense des droits. En gérant des services et des œuvres répondant aux besoins sociaux, elle est également actrice de l'innovation sociale.

La FAGE est reconnue organisation étudiante représentative par le ministère en charge de l'Enseignement supérieur. Indépendante des partis, des syndicats de salariés et des mutuelles étudiantes, elle base ses actions sur une démarche militante, humaniste et pragmatique. Partie prenante de l'économie sociale et solidaire, elle est par ailleurs agréée jeunesse et éducation populaire par le ministère en charge de la Jeunesse.

À travers la FAGE, les jeunes trouvent un formidable outil citoyen pour débattre, entreprendre des projets et prendre des responsabilités dans la société.

Un réseau national

34 fédérations de ville

20 fédérations nationales de filière

2 000 associations étudiantes

300 000 étudiants

adhérents à une association membre de la FAGE

Samuel Chastagner

Attaché de presse

06 75 33 79 30

samuel.chastagner@fage.org

Orlane François

Présidente

06 86 63 41 44

orlane.francois@fage.org